

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013

L'an 2013, le 12 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire, en présence de Madame Louisa Loyer, Maire-Adjointe, de Monsieur Armand Dedieu, Maire-adjoint, de Madame Dorothee Boudine, de Messieurs Gérard Barrier, Jean-Pascal Descamps Michel Noirault et Dominique Fasse formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Georges Masfranckx, est absent excusé, pouvoir pour Monsieur Christian Bago.

Madame Anne Bernstein est absente excusée, pouvoir pour Monsieur Dominique Fasse.

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Pascal Descamps.

Monsieur Bago, Maire, énonce l'ordre du jour

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 8 février 2013.

2. Finances

A/ Compte Administratif 2012 de la commune et Compte de gestion du Comptable

Les membres du Conseil.

- statuant sur le compte administratif de la commune et le compte de gestion du comptable,
- après s'être fait présenter les comptes de l'exercice considéré,
- remarquent la concordance de ces comptes tant en dépenses qu'en recettes,
- approuvent à l'unanimité ces deux comptes,
- donnent acte au maire de la présentation du compte administratif 2012 de la commune et du compte de gestion du comptable.

B/ Vote du taux des taxes directes locales pour 2013

Les taux proposés sont les suivants et restent inchangés depuis 1991:

- Taxe d'habitation (Commune + fraction taux départemental + fraction des frais de gestion perçus par l'Etat): 11.55%
- Taxe Foncier Bâti: 7.58%
- Taxe Foncier non Bâti: 42.64%

- Cotisation foncière des entreprises (taux relais communal + fraction taux départemental et régional + taux de péréquation) : 13.94%

Le produit attendu s'élève à 137 056 euros auquel il conviendra de déduire la garantie individuelle de ressource d'un montant de 42 228 euros au profit des communes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les taux affectés aux taxes locales pour l'exercice 2013.

C/ Résultat de l'exercice 2012 de la commune après vote du compte administratif puis affectation sur l'exercice 2013

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire,

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2012 et constaté la concordance avec le compte de résultat du comptable,

Constatant que le résultat de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de	53 979.50 euros
- un déficit d'investissement de	103 398.59 euros
- un report des résultats antérieurs de :	105 344.28 euros
- un excédent des restes à réaliser en investissement de	0.00 euros

Décide d'affecter le résultat comme suit:

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :	103 398.59 euros
- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté :	55 925.19 euros

D/ Budget Primitif 2013

Monsieur Armand Dedieu présente au Conseil le budget primitif 2013.

Pour la deuxième année consécutive, la commune fait un gros effort financier pour rembourser les emprunts à court terme.

Au niveau de la section de fonctionnement, suite à la demande du Trésor Public, la prise en charge du coût des cartes de transport pour les collégiens est transférée au CCAS.

En ce qui concerne la fonction d'investissement, il est prévu des travaux de réfection à l'ancien presbytère ainsi que l'achat d'un tracteur tondeuse.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2013 est adopté à l'unanimité. Le budget primitif est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2012.

Le conseil adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses =	310 228.03 €
- Section de fonctionnement : Recettes =	310 228.03 €
- Section d'investissement : Dépenses =	242 716.89 €
- Section d'investissement : Recettes =	242 716.89 €

3. Aménagement de la nouvelle Mairie

Les travaux de la nouvelle Mairie sont suspendus pour le moment en attendant de connaître le montant des subventions.

4. Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC)

Vu la notification de la modification des Statuts du SIERC en date du 26 mars 2013,

Vu les statuts adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du SIERC du 12 octobre 1976, approuvés le 28 février 1977 et modifiés le 29 octobre 1991,

Vu la modification de l'article 2 de ces statuts le 11 décembre 2012, concernant le changement d'adresse du siège du Syndicat au 6, rue Eugène Blouin à Magny-en-Vexin, et la tenue de son Assemblée Générale successivement dans chaque Canton du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification des statuts du SIERC en date du 11 décembre 2012.

5. Concours des Receveurs Municipaux – Attribution d'indemnités

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes et Etablissements Publics Locaux pour la confection des documents budgétaires;

Décide:

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% pour l'exercice du 01/01/2012 au 30/06/2012 à Monsieur Duhamel
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% pour l'exercice du 01/07/2012 au 31/08/2012 à Madame Laureline Bossu
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'exercice du 01/09/2012 au 31/12/2012 à Madame Cécile Lièvre
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

Le taux de l'indemnité pour l'exercice 2013 sera soumis à une nouvelle délibération.

6. Changement d'affectation d'immobilisations

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du 19/02/2013 du Comptable du Trésor, Madame Cécile Lièvre, concernant les immobilisations relevant des réseaux d'eau et d'assainissement de la Commune dont la valeur est affectée à tort au compte 21532

Décide à l'unanimité :

De réaffecter la somme de 14 494.85€, correspondant à la valeur de ces réseaux d'eau et d'assainissement au compte 21538

7. Divers

a. Bulletin municipal : la distribution est prévue fin avril

b. Site Internet : La mise en place du nouveau site est programmée pour le second semestre.

c. Fête de la Pomme : elle aura lieu à Bréançon le dimanche 10 novembre 2013.

d. SAFER : La Communauté de Communes Vexin Centre a négocié un contrat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural qui contrôle les ventes de terrain en milieu rural pour les 34 communes de la CCVC. Ces 34 communes seront informées en direct par la SAFER des ventes.

e. Activité des syndicats :

Gendarmerie : retard de 3 mois dans les travaux à cause des intempéries, fin prévue en juin 2014.

SIRSBHN (RPI) : mise en place de fiches avec des conseils de sécurité et d'hygiène. L'effectif risque d'être important à la rentrée prochaine à l'école de Neuilly. La réforme des rythmes scolaires a été repoussée à la rentrée 2014.

Syndicat des Collèges : le budget a été voté et intègre toujours le projet de construction d'un gymnase à Vigny. L'effectif est de 476 élèves à Marines dont 27 bréançonnais.

Syndicat de fourrière ; les nouveaux locaux situés près de Chambly sont opérationnels depuis peu. La gestion de ce centre va être reprise par la SPA. Toutes les communes du Val d'Oise y sont adhérentes.

f. Déplacement de l'arrêt de bus : Une visite a eu lieu ce jour en présence de Madame Louisa Loyer et Monsieur Noirault pour la commune, de Monsieur Dallemagne pour le Conseil Général ainsi qu'un représentant de la société de transport Céobus et de la gendarmerie. L'arrêt actuel, au niveau du manoir, est dangereux car un car à l'arrêt gêne la visibilité des autres automobilistes. Comme le car transportant les collégiens repart ensuite par la rue des Carmélites, un arrêt sécurisé serait envisageable après la croix, à condition de prolonger le trottoir, de poser une signalisation avant le virage de la rue de l'Eglise et de prévoir un passage piéton. Un prochain RV est programmé jeudi 2 mai à 10h30.

Pour finir, Monsieur Christian Bago propose la date du 7 juin pour le prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.